

2021/



COMMUNE DE PLUVIGNER
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 JANVIER 2021

N° DEL2021_01_01

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 29

Présents : 27

Votants : 29

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 28 janvier à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle Marie-Josèphe LE BORGNE, sous la présidence de Mme HINGRAY Diane, Maire.

27 Elus présents lors du vote : HINGRAY Diane ; OLLIVIER Sylvie ; LE PALLEC Fabien ; LE GOUEFF Viviane ; RENEVEY Alexis ; LE BOULAIRE Patricia ; KERSUZAN Jean-Marie ; CARÉRIC Mélanie ; DOUSSELIN Emmanuel ; LEREDÉ Michel ; PILLET Gérard ; THOMAS Patrice ; REMOUE Christine ; GENTIL Laurence ; AJAX Luiguy ; LOIZEL-CADORET Catherine ; BOTUHA Eric ; HOURMAN Florence ; LE GOLVAN Patrick ; ALLANO Françoise ; POTEL Robert ; LE GUILLOUX Anne-Gaëlle ; TASSÉ Damien ; RIO Aurélie ; LE BARON-RACHEL Marjorie ; LE CAM Jean-Michel ; RICHARD Bruno.

2 Pouvoirs :

Mme COLOMBET Mylène donne pouvoir à Mme HINGRAY Diane.

Mme CHATELAIN Christiane donne pouvoir à Mme RIO Aurélie.

SECRETAIRE DE SEANCE : ALLANO Françoise

DATE DE CONVOCAION DU CONSEIL MUNICIPAL : le 21 janvier 2021

OBJET : DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Mme la Maire rappelle qu'au début de chacune de ses séances, le Conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres (un conseiller municipal) pour remplir les fonctions de secrétaire (art. L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales). Cette nomination doit, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-21, se faire en principe au scrutin secret sauf si le Conseil décide à l'unanimité le contraire.

L'article L. 2121-15 du CGCT permet au Conseil municipal d'adjoindre à ce secrétaire des auxiliaires, pris en dehors de ses membres (secrétaire de mairie, techniciens ...), qui assistent aux séances sans participer aux délibérations.

Après avoir décidé un vote à mains levées,

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

La candidature de Mme ALLANO Françoise comme secrétaire de séance est proposée aux votes.

Envoyé en préfecture le 10/02/2021

Reçu en préfecture le 10/02/2021

Affiché le **11/02/2021**

ID : 056-215601774-20210128-DEL2021_01_01-DE

VOTE : LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DESIGNE A L'UNANIMITE, MME ALLANO FRANÇOISE COMME SECRETAIRE DE SEANCE.

A PLUVIGNER, LE 28.01.2021

LE MAIRE, DIANE HINGRAY

VOTES : 29 pour




Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte - CS44416 - 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.

2021/



COMMUNE DE PLUVIGNER
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 JANVIER 2021

N° DEL2021_01_02

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 29

Présents : 27

Votants : 29

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 28 janvier à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle Marie-Josèphe LE BORGNE, sous la présidence de Mme HINGRAY Diane, Maire.

27 Elus présents lors du vote : HINGRAY Diane ; OLLIVIER Sylvie ; LE PALLEC Fabien ; LE GOUEFF Viviane ; RENEVEY Alexis ; LE BOULAIRE Patricia ; KERSUZAN Jean-Marie ; CARÉRIC Mélanie ; DOUSSELIN Emmanuel ; LEREDÉ Michel ; PILLET Gérard ; THOMAS Patrice ; REMOUE Christine ; GENTIL Laurence ; AJAX Luiguy ; LOIZEL-CADORET Catherine ; BOTUHA Eric ; HOURMAN Florence ; LE GOLVAN Patrick ; ALLANO Françoise ; POTEL Robert ; LE GUILLOUX Anne-Gaëlle ; TASSÉ Damien ; RIO Aurélie ; LE BARON-RACHEL Marjorie ; LE CAM Jean-Michel ; RICHARD Bruno.

2 Pouvoirs :

Mme COLOMBET Mylène donne pouvoir à Mme HINGRAY Diane.

Mme CHATELAIN Christiane donne pouvoir à Mme RIO Aurélie.

SECRETAIRE DE SEANCE : ALLANO Françoise

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : le 21 janvier 2021

OBJET : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE SEANCE DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

Mme la Maire donne lecture du procès-verbal du conseil municipal du 17 décembre 2020.

Le procès-verbal de séance du dernier conseil municipal est présenté aux votes des élus.

Une observation est portée sur le procès-verbal du conseil municipal du 17 décembre 2020 :

Au point Information : M. POTEL Robert fait remarquer que c'est lui qui avait proposé le restaurant scolaire comme lieu de repli pour le repas des employés des entreprises travaillant sur Pluvigner.

VOTE : APRES EN AVOIR DELIBERE, LE PROCES-VERBAL DE SEANCE DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Envoyé en préfecture le 19/02/2021

Reçu en préfecture le 19/02/2021

Affiché le **23/02/2021**

ID : 056-215601774-20210128-DEL2021_01_02-DE

A PLUVIGNER, LE 28.01.2021

LE MAIRE, DIANE HINGRAY

VOTES : 29 pour



Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte – CS44416 – 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.

2021/



COMMUNE DE PLUVIGNER
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 JANVIER 2021

N° DEL2021_01_03

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 29

Présents : 26

Votants : 28 (la Maire étant sorti)

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 28 janvier à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle Marie-Josèphe LE BORGNE, sous la présidence de Mme HINGRAY Diane, Maire.

26 Elus présents lors du vote : OLLIVIER Sylvie ; LE PALLEC Fabien ; LE GOUEFF Viviane ; RENEVEY Alexis ; LE BOULAIRE Patricia ; KERSUZAN Jean-Marie ; CARÉRIC Mélanie ; DOUSSELIN Emmanuel ; LEREDÉ Michel ; PILLET Gérard ; THOMAS Patrice ; REMOUE Christine ; GENTIL Laurence ; AJAX Luiguy ; LOIZEL-CADORET Catherine ; BOTUHA Eric ; HOURMAN Florence ; LE GOLVAN Patrick ; ALLANO Françoise ; POTEL Robert ; LE GUILLOUX Anne-Gaëlle ; TASSÉ Damien ; RIO Aurélie ; LE BARON-RACHEL Marjorie ; LE CAM Jean-Michel ; RICHARD Bruno.

2 Pouvoirs :

Mme COLOMBET Mylène donne pouvoir à Mme HINGRAY Diane.

Mme CHATELAIN Christiane donne pouvoir à Mme RIO Aurélie.

SECRETAIRE DE SEANCE : ALLANO Françoise

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : le 21 janvier 2021

OBJET : FINANCES BUDGET – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Mme le Maire demande à l'assemblée de désigner un président de séance pour ce point.

Mme OLLIVIER Sylvie est désignée président de séance.

Mme le Maire quitte l'assemblée.

Mme OLLIVIER Sylvie prend la présidence et présente le compte administratif 2020 :

Sens	Section	Réel/Ordre	Chapitre	BP	DM	BP+DM	CA 2020	Consommation des crédits	CA 2019	Évolution 2019/2020		
Dépenses	Fonctionnement			13 010 632,24 €	102 650,94 €	13 114 783,18 €	9 518 841,83 €	72,58%	8 839 154,57 €	7,69%		
		Réel		7 057 317,57 €	102 650,94 €	7 159 968,51 €	6 251 576,12 €	87,31%	6 380 433,83 €	-2,02%		
					5 938 593,35 €	102 650,94 €	6 091 244,29 €	5 875 119,06 €	96,45%	5 641 575,76 €	4,14%	
					1 485 417,95 €	- 5 207,28 €	1 480 210,67 €	1 376 442,18 €	92,99%	1 371 290,03 €	0,38%	
					3 596 034,44 €		3 596 034,44 €	3 551 606,47 €	98,76%	3 464 185,60 €	2,52%	
								1 528,00 €		1 511,00 €	1,13%	
					70 000,00 €		60 600,00 €					
					65 - Autres charges de gestion courante	695 124,00 €	102 650,94 €	807 174,94 €	806 664,86 €	99,94%	640 581,27 €	25,93%
					66 - Charges financières	138 016,96 €		138 016,96 €	132 812,52 €	96,23%	162 899,16 €	-18,37%
					67 - Charges exceptionnelles	4 000,00 €		4 000,00 €	857,75 €	21,44%	1 308,70 €	-34,46%
					68 - Dotations aux amortissements et aux provisions		5 207,28 €	5 207,28 €		36,59%		
					Ordre	1 068 724,22 €		1 068 724,22 €	376 457,06 €	35,22%	738 857,07 €	-49,05%
					023 - Virement à la section d'investissement	753 116,16 €		753 116,16 €				
					042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	315 608,06 €		315 608,06 €	376 457,06 €	119,28%	738 857,07 €	-49,05%
					Investissement	5 553 314,67 €		5 553 314,67 €	3 267 769,71 €	58,87%	2 458 721,74 €	37,89%
					Réel	5 533 314,67 €		5 533 314,67 €	3 146 848,14 €	56,87%	2 351 343,36 €	33,83%
					020 - Dépenses imprévues (investissement)	70 000,00 €		70 000,00 €				
					16 - Emprunts et dettes assimilées	731 495,83 €		731 495,83 €	728 229,48 €	99,55%	713 193,08 €	2,11%
					20 - Immobilisations incorporelles	33 867,60 €		33 867,60 €	27 085,50 €	79,97%		-12,78%
					204 - Subventions d'équipement versées	148 000,00 €		148 000,00 €				
					21 - Immobilisations corporelles	1 068 651,04 €		1 068 651,04 €	972 517,62 €	91,00%	499 728,65 €	94,61%
					23 - Immobilisations en cours	3 481 300,20 €		3 481 300,20 €	1 419 015,54 €	40,76%	1 107 365,75 €	28,14%
					Ordre	420 000,00 €		421 500,00 €	120 417,57 €	28,57%	107 378,38 €	12,14%
					040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	120 000,00 €		120 000,00 €	119 337,57 €	99,45%	107 378,38 €	11,14%
					041 - Opérations patrimoniales	300 000,00 €	1 500,00 €	301 500,00 €	1 080,00 €			
		Recettes	Fonctionnement			13 329 338,14 €	104 150,94 €	13 330 838,14 €	10 433 840,73 €	78,27%	13 266 758,92 €	-21,35%
				Réel		7 376 023,47 €	102 650,94 €	7 376 023,47 €	7 637 082,13 €	103,54%	9 040 801,98 €	-15,53%
					7 256 023,47 €	102 650,94 €	7 256 023,47 €	7 517 744,56 €	103,61%	8 925 383,48 €	-15,77%	
					800 000,00 €		800 000,00 €	800 000,00 €	100,00%			
					013 - Atténuations de charges		102 650,94 €		135 351,67 €		160 424,20 €	-15,63%
					70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	742 000,00 €		742 000,00 €	517 470,23 €	69,74%	769 060,97 €	-32,71%
					73 - Impôts et taxes	3 818 771,00 €		3 818 771,00 €	4 237 778,54 €	110,97%	4 267 956,41 €	-0,71%
					74 - Dotations, subventions et participations	1 857 687,40 €		1 857 687,40 €	2 482 417,86 €	133,63%	2 387 635,31 €	3,97%
					75 - Autres produits de gestion courante	37 065,07 €		37 065,07 €	48 598,60 €	131,12%	59 489,14 €	-18,31%
					76 - Produits financiers				30,29 €		0,25 €	-12213,00%
					77 - Produits exceptionnels	500,00 €		500,00 €	96 097,37 €	19219,47%	480 817,70 €	-80,01%
					Ordre	120 000,00 €		120 000,00 €	119 337,57 €	99,45%	115 418,50 €	3,40%
					042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	120 000,00 €		120 000,00 €	119 337,57 €		115 418,50 €	3,40%
					Investissement	5 553 314,67 €	1 500,00 €	5 554 814,67 €	2 796 758,00 €	46,97%	4 225 956,94 €	-33,82%
					Réel	4 262 671,13 €		4 262 671,13 €	2 419 221,54 €	56,75%	3 568 139,37 €	-32,20%
					007 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	1 853 363,05 €		1 853 363,05 €	1 853 363,05 €	100,00%	1 679 382,25 €	10,36%
					10 - Dotations, fonds divers et réserves	2 391 308,08 €		2 391 308,08 €	2 398 537,12 €	100,30%	1 737 159,12 €	38,07%
					13 - Subventions d'investissement	18 000,00 €		18 000,00 €	20 684,42 €	114,91%	151 598,00 €	-86,36%
					Ordre	1 690 643,54 €	1 500,00 €	1 692 143,54 €	377 537,06 €	22,31%	657 817,57 €	-42,61%
					021 - Virement de la section de fonctionnement	1 075 035,48 €		1 075 035,48 €				
					040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	315 608,06 €		315 608,06 €	376 457,06 €	119,28%	657 817,57 €	-42,77%
					041 - Opérations patrimoniales	300 000,00 €	1 500,00 €	301 500,00 €	1 080,00 €	0,36%		

Éléments de contexte

L'exécution du budget 2020 révèle un fonctionnement très particulier des services de la collectivité profondément marqué par la crise sanitaire. Pour autant, les dépenses d'investissement progressent de plus de 30% : l'aménagement de la rue du Hirello, la construction des tribunes et les acquisitions en vue de la construction de pôle culturel sont les principaux nouveaux postes de dépenses.

Doit être noté le retour à un niveau plus modéré des cessions d'immobilisation (96 097,32 €) avec les ventes des derniers terrains communaux. Le maintien à un niveau important des droits de mutation (410 089,35 € en 2019, 351 861,08 € en 2020) traduit la grande attractivité du territoire malgré la crise sanitaire.

L'impact financier de la crise sanitaire n'en demeure pas moins important et dépasse les 200 000 €.

Priorités du budget

Les priorités du budget 2020 portaient en investissement sur le réaménagement de la rue du Hirello, la construction des tribunes, la finalisation des acquisitions nécessaires à la construction du pôle culturel et ses premières études de maîtrise d'œuvre.

Les dépenses réelles d'investissement augmentent et passent de 2 351 343,36 € en 2019 à 3 182 048,36 € en 2020, soit une évolution de 35,33%.

2021/

Les dépenses réelles de fonctionnement connaissent une augmentation de 4,24% passant de 5 641 575,76 € en 2019 à 5 880 702,79 € en 2020.

Ressources et charges des sections de fonctionnement et d'investissement : évolution, structure

Augmentation des dépenses réelles de fonctionnement : cette évolution s'explique essentiellement par plusieurs éléments.

De nombreux travaux, dont la nature l'exigeait, ont été réglés en fonctionnement générant une augmentation de plus de 150 000 € (agrandissement du cimetière, réfection de la toiture du multi-accueil pris en charge par les assurances, tableau électrique au Goh-Lanno).

Parallèlement, une forte diminution des dépenses d'alimentation sont à noter (environ 60 000 €) ainsi qu'une baisse des consommations d'énergie (environ 40 000 €).

Les dépenses de fournitures d'entretien ont été doublées en 2020 en raison de la crise sanitaire (73 957,30 € au total).

Après une forte diminution des charges de personnel en 2019 (-1,65%), ce poste de dépense connaît une augmentation de 2,52%.

Baisse des recettes réelles de fonctionnement : La diminution de 6,44% (575 178,10 €) s'explique par certains éléments :

La crise sanitaire a entraîné une forte baisse des facturations des services (environ 240 000 €) : action culturelle, école de musique, bibliothèque, ALSH, garderie, restauration scolaire et multi-accueil.

Les produits de la fiscalité progressent sensiblement sauf les droits de mutation qui connaissent une baisse de 58 228 €. Les dotations, subventions et participations augmentent également, avec un réel bond de près de 75 000 € de la Dotation de Solidarité Rurale, 2^{ème} composante de la DGF.

Un dernier poste connaît une forte baisse, il s'agit des produits des cessions d'immeubles qui passe de 464 009,47 € en 2019 à 81 120,00 € en 2020.

Augmentation des dépenses d'investissement : Elle s'explique par la réalisation et l'engagement de nouveaux projets (rue du Hirello, tribunes, pôle culturel)

En 2020, de nombreuses acquisitions ont également été réalisées pour la construction du pôle culturel, la réalisation de bassin de rétention des eaux de pluie. 215 300 € ont également été investis pour deux cellules du pôle médical.

Stabilité globale des recettes d'investissement : Sont à noter :

Une augmentation du solde d'investissement reporté (1 853 363,05 € en 2020 contre 1 679 382,25 € en 2019).

Le FCTVA est passé de 246 773 € en 2019 à 199 006 € en 2020.

Les versements d'acomptes et de soldes de subventions d'équipement ont diminué en raison du moindre achèvement des opérations financées (elles passent de 151 598,00 € en 2019 à 20 684,42 € en 2020).

Montant du budget consolidé

La commune de Pluvigner ne comporte qu'un budget principal qui se traduit ainsi :

	Dépenses 2020	Recettes 2020	Excédent 2019	Excédent 2020 cumulé
Fonctionnement	6 251 576.12 €	7 637 082.13 €	800 000.00 €	2 185 506.01 €
Investissement	3 267 265.71 €	2 796 758.60 €	1 853 363.05 €	1 382 855.94 €
Restes à réaliser	40 491.27 €			- 40 491.27 €
			Total	3 527 870.68 €

Niveau d'épargne brute et d'épargne nette

Le niveau d'épargne brute de la collectivité, qui correspond à la différence entre les produits et les charges réelles s'élève à 1 669 532,88 € (en très net recul par rapport à 2019 qui était une année exceptionnelle : 2 674 747,96€).

Le niveau d'épargne nette, que l'on trouve en réduisant de ce montant la valeur des remboursements du capital, s'élève à 941 303,40 €.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Capacité d'autofinancement brute	1307	1448	1531	2193	1882	2675	1670
Capacité d'autofinancement nette (du capital à rembourser)	655	828	919	1533	1178	1961	941

Niveau d'endettement de la collectivité

Le montant de la dette au 31 décembre 2020 est de 4 255 619,47 €.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Encours de la dette au 31 décembre	5789	5192	6231	6389	5693	4982	4256

Capacité de désendettement

La capacité de désendettement, qui se calcule en rapportant la dette à l'épargne brute, est de 2,55 années.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Capacité de désendettement	4.43	3.59	4.07	2.91	3.03	1.86	2.55

Niveau des taux d'imposition

Les taux d'imposition sont stables depuis de nombreuses années.

TH 12,56%

TFB 17,15%

TFNB 44,15%

Vu l'avis favorable de la commission finances du 19 janvier 2021 ;

2021/

VOTE : APRES DELIBERATION, A 27 POUR ET 1 ABSTENTION, LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE CE CA 2020
QUI VIENT D'ETRE EXPOSE. MME LA MAIRE EST DESIGNE POUR SIGNER TOUT DOCUMENT.

A PLUVIGNER, LE 28.01.2021

LE MAIRE, DIANE HINGRAY

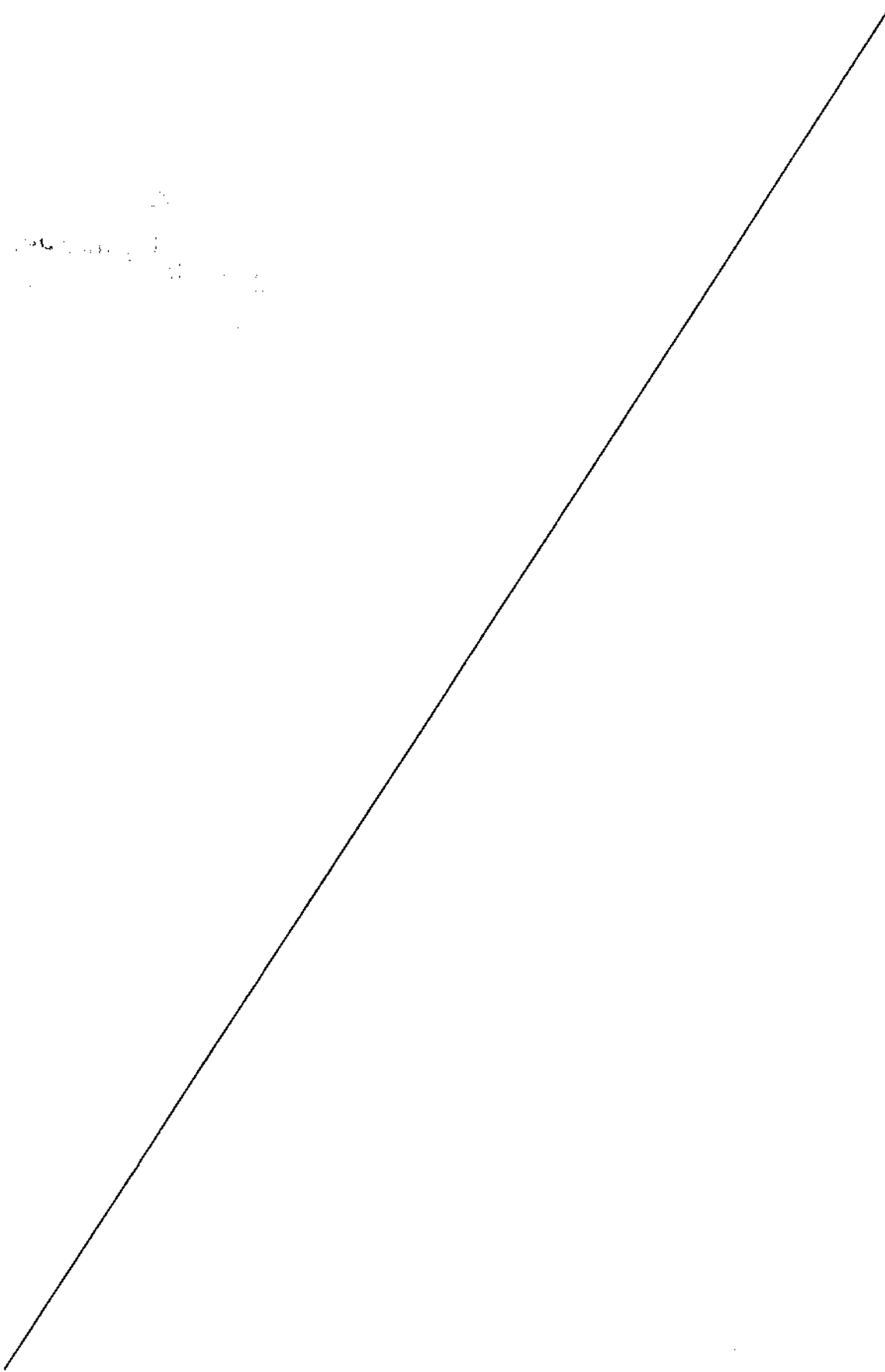
VOTES : 27 pour – 1 abstention



Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte – CS44416 – 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.

Envoyé en préfecture le 19/02/2021
Reçu en préfecture le 19/02/2021
Affiché le **23/02/2021**
ID : 056-215601774-20210128-DEL2021_01_03-BF



IV – ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

D2

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 26

Nombre de suffrages exprimés : 29

VOTES :

Pour : 27

Contre : 0

Abstentions : 1

Date de convocation : 21/01/2021

Présenté par (1) Le MAIRE.

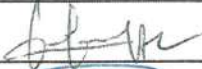



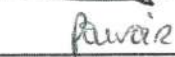
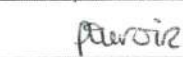


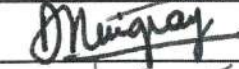






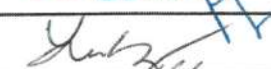





A Pluvigner, le 28/01/2021

Le MAIRE

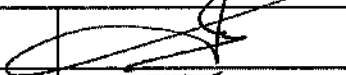

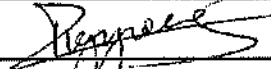
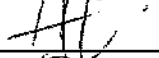




Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire.

A Pluvigner, le 29/01/2021

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

AJAX Luiguy	
ALLANO Françoise	
BOTUHA Éric	
CARÉRIC Mélanie	
CHATELAIN Christiane	
COLOMBET Mylène	
DOUSSELIN Emmanuel	
GENTIL Laurence	
HINGRAY Diane	
HOURMAN Florence	
KERSUZAN Jean-Marie	
LE BARON-RACHEL Marjorie	
LE BOULAIRE Patricia	
LE CAM Jean-Michel	
LE GOLVAN Patrick	
LE GOUEFF Viviane	
LE GUILLOUX Anne-Gaëlle	
LE PALLEC Fabien	
LEREDE Michel	
LOIZEL-CADORET Catherine	
OLLIVIER Sylvie	

IV – ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

PILLET Gérard	
POTEL Robert	
REMOUÉ Christine	
RENEVEY Alexis	
RICHARD Bruno	
RIO Aurélie	
TASSÉ Damien	
THOMAS Patrice	

Certifié exécutoire par (1) Le MAIRE, compte tenu de la transmission en préfecture, le 29/01/2021, et de la publication le 29/01/2021

A Pluvigner, le 29/01/2021

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : le Conseil Municipal.

2021/



COMMUNE DE PLUVIGNER
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 JANVIER 2021

N° DEL2021_01_04

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 29

Présents : 27

Votants : 29

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 28 janvier à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle Marie-Josèphe LE BORGNE, sous la présidence de Mme HINGRAY Diane, Maire.

27 Elus présents lors du vote : HINGRAY Diane ; OLLIVIER Sylvie ; LE PALLEC Fabien ; LE GOUEFF Viviane ; RENEVEY Alexis ; LE BOULAIRE Patricia ; KERSUZAN Jean-Marie ; CARÉRIC Mélanie ; DOUSSELIN Emmanuel ; LEREDE Michel ; PILLET Gérard ; THOMAS Patrice ; REMOUE Christine ; GENTIL Laurence ; AJAX Luiguy ; LOIZEL-CADORET Catherine ; BOTUHA Eric ; HOURMAN Florence ; LE GOLVAN Patrick ; ALLANO Françoise ; POTEL Robert ; LE GUILLOUX Anne-Gaëlle ; TASSÉ Damien ; RIO Aurélie ; LE BARON-RACHEL Marjorie ; LE CAM Jean-Michel ; RICHARD Bruno.

2 Pouvoirs :

Mme COLOMBET Mylène donne pouvoir à Mme HINGRAY Diane.

Mme CHATELAIN Christiane donne pouvoir à Mme RIO Aurélie.

SECRETAIRE DE SEANCE : ALLANO Françoise

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : le 21 janvier 2021

OBJET : FINANCES BUDGET – VOTE DU COMPTE DE GESTION 2020

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par M. le Percepteur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que des états de l'actif, des états du passif, des états des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé les résultats de l'exercice 2020,

Après s'être assuré que M. le Percepteur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- 1) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- 3) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

056025
 TRÉS. AURAY



II-1
 Exercice 2020

20100 - PLUVIGNER

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	5 954 814,67	7 559 794,41	13 514 609,08
Titres de recettes émis (b)	2 818 529,60	7 974 314,23	10 792 843,83
Réductions de titres (c)	21 771,00	337 232,10	359 003,10
Recettes nettes (d = b - c)	2 796 758,60	7 637 082,13	10 433 840,73
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	5 954 814,67	7 559 794,41	13 514 609,08
Mandats émis (f)	3 295 669,37	6 352 979,47	9 648 648,84
Annulations de mandats (g)	28 403,66	101 403,55	129 807,01
Dépenses nettes (h = f - g)	3 267 265,71	6 251 576,12	9 518 841,83
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		1 385 506,01	914 998,90
(h - d) Déficit	470 507,11		

056025
 TRÉS. AURAY



Etat II-2
 Exercice 2020

20100 - PLUVIGNER

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2019	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2020	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2020	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2020
I - Budget principal					
Investissement	1 853 363,05		-470 507,11		1 382 855,94
Fonctionnement	2 851 308,08	2 051 308,08	1 385 506,01		2 185 506,01
TOTAL I	4 704 671,13	2 051 308,08	914 998,90		3 568 361,95
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	4 704 671,13	2 051 308,08	914 998,90		3 568 361,95

Envoyé en préfecture le 10/02/2021

Reçu en préfecture le 12/02/2021

Affiché le 12/02/2021

ID : 056-215601774-20210128-DEL2021_01_04-DE

2021/

Vu l'avis favorable de la commission finances du 19 janvier 2021 ;

VOTE : APRES DELIBERATION, A 28 POUR ET 1 ABSTENTION, LE CONSEIL MUNICIPAL DECLARE QUE CE COMPTE DE GESTION COMMUNE DRESSE POUR L'EXERCICE 2020 PAR M. LE PERCEPTEUR, VISE ET CERTIFIE CONFORME PAR L'ORDONNATEUR, N'APPELLE AUCUNE OBSERVATION NI RESERVE DE SA PART. MME LA MAIRE EST DESIGNE POUR SIGNER TOUT DOCUMENT.

A PLUVIGNER, LE 28.01.2021

LE MAIRE, DIANE HINGRAY

VOTES : 28 pour – 1 abstention



Le Maire,

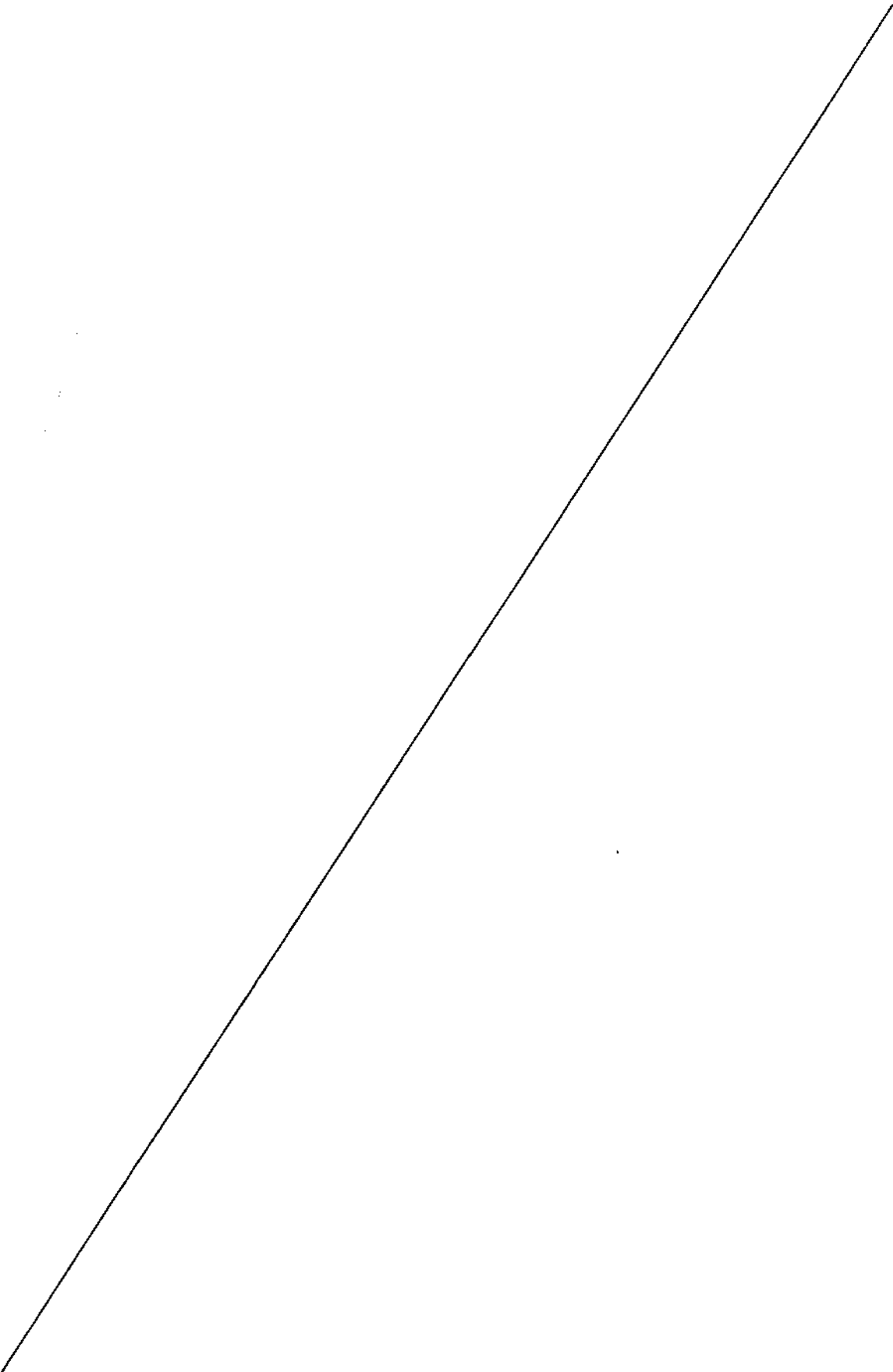
- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte – CS44416 – 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.

Envoyé en préfecture le 10/02/2021

Reçu en préfecture le 12/02/2021

Affiché le **12/02/2021**

ID : 056-215601774-20210128-DEL2021_01_04-DE



2021/



COMMUNE DE PLUVIGNER
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 JANVIER 2021

N° DEL2021_01_05

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 29

Présents : 27

Votants : 29

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 28 janvier à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle Marie-Josèphe LE BORGNE, sous la présidence de Mme HINGRAY Diane, Maire.

27 Elus présents lors du vote : HINGRAY Diane ; OLLIVIER Sylvie ; LE PALLEC Fabien ; LE GOUEFF Viviane ; RENEVEY Alexis ; LE BOULAIRE Patricia ; KERSUZAN Jean-Marie ; CARÉRIC Mélanie ; DOUSSELIN Emmanuel ; LEREDÉ Michel ; PILLET Gérard ; THOMAS Patrice ; REMOUE Christine ; GENTIL Laurence ; AJAX Luiguy ; LOIZEL-CADORET Catherine ; BOTUHA Eric ; HOURMAN Florence ; LE GOLVAN Patrick ; ALLANO Françoise ; POTEL Robert ; LE GUILLOUX Anne-Gaëlle ; TASSÉ Damien ; RIO Aurélie ; LE BARON-RACHEL Marjorie ; LE CAM Jean-Michel ; RICHARD Bruno.

2 Pouvoirs :

Mme COLOMBET Mylène donne pouvoir à Mme HINGRAY Diane.

Mme CHATELAIN Christiane donne pouvoir à Mme RIO Aurélie.

SECRETAIRE DE SEANCE : ALLANO Françoise

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : le 21 janvier 2021

OBJET : FINANCES BUDGET – DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2021

Vu les articles L. 2312-1, L. 3312-1 et L. 4312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Le débat d'orientation budgétaire présente l'intérêt de débattre des grands choix politiques et budgétaires de la municipalité pour l'année à venir et de se projeter sur les années suivantes.

Ce début de mandat invite à se projeter sur les 6 prochaines années.

La structure proposée pour le DOB 2021 intègre différentes données classées selon deux axes :

- Une analyse rétrospective des dépenses et recettes de fonctionnement : il s'agit ici d'analyser comment ont évolué au cours des 7 dernières années les dépenses et les recettes de fonctionnement afin d'identifier des tendances.

- La présentation d'une prospective 2021-2026 : il s'agit ici de préciser les grandes orientations de la municipalité sur les actions restant à mener, sur les projets à conduire et de les retranscrire en tendances financières.

Les différentes parties de ce DOB porteront aussi bien sur le fonctionnement et l'investissement que sur les dépenses et les recettes.

Mme la Maire rappelle qu'en vertu du règlement intérieur du conseil municipal et de l'article L 2312-1 du CGCT, un débat a lieu au conseil municipal sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget.

Mme la Maire informe qu'au cours de cette séance, le conseil municipal est invité à discuter des orientations générales ainsi exposées et retranscrites dans le document écrit remis aux élus. A cette occasion, un large débat de politique générale communale fait intervenir les élus qui le souhaitent.

Ouverture des débats :

Mme la Maire précise que la commune a une bonne santé financière et elle indique que l'étude de l'historique avec les leviers d'évolutions proposés permet de se projeter sur des orientations d'investissement.

Elle demande à chaque adjoint de présenter ses projets.

M. Alexis RENEVEY détaille les différents projets.

Il indique que la rue du Hirello verra la fin de sa rénovation en 2021.

Il précise que les montants d'investissement programmés sur le rond-point de Bodéveno vont certainement glisser sur les autres années.

Sur l'aménagement de la route d'Auray, de même, il pense que les travaux qui ont déjà commencé vont se poursuivre sur 2022.

Il indique également que le rond-point d'entrée de ville va être rénové.

Sur la liaison douce route d'Auray, il précise qu'il estime nécessaire qu'elle soit éclairée.

Sur la route de Brandivy, il indique que des travaux importants sur l'assainissement seront à envisager avant de réaliser des travaux de voirie.

Il énumère ensuite les différentes rues qui seront reprises.

Il détaille ensuite tous les travaux liés à la rénovation du centre-bourg.

Il indique qu'un budget annuel sera inscrit sur la gestion des eaux.

Mme la Maire précise que les chiffres en rouge dans les tableaux correspondent aux projets nouveaux.

Mme Marjorie LE BARON-RACHEL demande si la rue de Verdun sera réalisée en 2021. Elle estime que la rue de Lann Bodéveno pose aussi problème.

M. Alexis RENEVEY répond que le tableau présenté est un outil financier qui permet de vérifier la capacité de la commune à réaliser des gros projets.

Il confirme que cela n'empêche pas la réflexion sur des éléments de sécurisation sur la route de Verdun ou sur d'autres.

M. Gérard PILLET indique qu'il serait pertinent d'intégrer également la rue des fontaines jusqu'à la rocade.

M. Alexis RENEVEY informe que les limites cadastrales posent problème dans cette fin de rue.

Mme la Maire indique qu'il faudra intégrer cette rue dans le plan de circulation.

M. Fabien LE PALLEC indique que la route de Quistinic pose problème et propose qu'une mutualisation avec Camors serait pertinente pour que leur partie, qui n'est pas entretenue, le soit.

Mme la Maire répond qu'elle prendra contact avec le Maire de Camors.

2021/

Mme la Maire poursuit avec le projet du bois du Lety.

Elle indique que l'accès se fait par la résidence et précise que la maison à l'abandon est actuellement mise en vente aux enchères.

La commune serait alors intéressée pour en faire un accès, un parking, une aire de covoiturage, une aire de camping-car.

M. Damien TASSÉ demande à quoi correspond un city stade.

M. Jean-Marie KERSUZAN répond que cet équipement clôt permet de pratiquer du foot, du basket, du roller et d'autres sports.

M. Damien TASSÉ demande si les riverains pourront faire du volley.

Mme Christine REMOUÉ répond que seuls les buts restent à demeure.

M. Jean-Marie KERSUZAN ajoute que les paniers de basket seront également présents, à deux hauteurs. Il précise qu'un anneau permettra de faire du roller.

Mme la Maire explique que cela permettra aux pluvignois qui se rendent au complexe d'aller sur cet équipement qui restera ouvert.

M. Jean-Marie KERSUZAN précise qu'il n'était pas envisagé de le mettre en centre-ville en raison des nuisances que cela peut créer pour le voisinage.

Mme Aurélie RIO demande quelle est la programmation des couvertures des jeux et notamment des terrains de tennis. Elle s'étonne du démarrage prévu en 2023 et revient sur les discussions qui avaient été engagées avec le club sous l'ancienne mandature.

M. Jean-Marie KERSUZAN répond que les visites avaient commencé sur des jeux couverts et finalement, on était arrivés à une salle. Il rappelle que la contrainte est de maîtriser le coût du projet et d'étaler les dépenses.

Mme la Maire indique que c'est une priorisation.

M. Alexis RENEVEY répond que des études sont également en cours et que des visites vont être réalisées.

Mme Aurélie RIO demande à ce que la réflexion soit engagée.

M. Luiguy AJAX indique que les demandes avaient flambé au cours des visites et qu'il convient de revenir à un projet plus raisonnable.

M. Jean-Marie KERSUZAN rappelle qu'il s'agit de répondre aux besoins du plus grand nombre et que l'ambition de l'équipe municipale était « partageons demain ».

M. Damien TASSÉ répond que la salle de tennis permettrait de libérer l'espace de la grande salle.

Mme Florence HOURMAN répond que cet équipement ne bénéficiera qu'au tennis.

M. Damien TASSÉ insiste sur sa possible utilisation par plusieurs associations.

Mme Florence HOURMAN et M. Jean-Marie KERSUZAN confirment que cet équipement sera implanté sur le plateau situé devant les courts extérieurs de tennis.

M. Gérard PILLET confirme que les terrains extérieurs seront conservés.

Mme Marjorie LE BARON-RACHEL demande ce qu'est une piste de glisse.

M. Jean-Marie KERSUZAN répond qu'il s'agit de modules de skate avec éventuellement un bol.

Mme Marjorie LE BARON-RACHEL demande si ce serait agrégé à l'anneau de roller.

M. Jean-Marie KERSUZAN confirme que ce serait au même endroit.

M. Robert POTEL se dit surpris que le city stade soit ouvert aux associations et non aux pluvignois.

M. Jean-Marie KERSUZAN répond qu'un cadre sera à réaliser.

Mme Mélanie CARRÉRIC ajoute que des créneaux seront à organiser sur le temps scolaire, notamment.

M. Robert POTEL demande où il sera implanté.

M. Jean-Marie KERSUZAN répond que le city stade sera dans le contrebas des terrains de pétanque.

Mme Sylvie OLLIVIER fait le point sur la partie culturelle et indique que les travaux du pôle culturel vont bientôt commencer. Elle mentionne également la restauration des vitraux de la chapelle Saint-Fiacre.

Elle ajoute qu'un projet de signalétique du patrimoine du centre-ville est à l'ordre du jour sur lequel le Département et la Région pourront intervenir.

Mme la Maire ajoute que la fontaine Saint-Guigner et les arches de la chapelle Notre Dame des Orties sont intégrées.

Mme Sylvie OLLIVIER ajoute que l'ancienne chapelle Saint-Michel serait alors rematérialisée.

Mme la Maire précise que le projet est porté par Détour d'Art et a été présenté à l'architecte des bâtiments de France.

M. Patrice THOMAS indique qu'il serait important de penser à la rénovation de l'église de Bieuzy, même s'il concède que la problématique est technique et non culturelle.

Mme Aurélie RIO rebondit sur l'intérêt de signaler les différents sites sur Pluvigner qui ont été mis à jour en marge des sentiers de randonnée.

Mme Sylvie OLLIVIER répond qu'il sera envisageable d'étendre ce projet aux autres éléments de patrimoine.

Mme la Maire ajoute que les QR code permettent aujourd'hui de répondre à ce type de besoin.

Mme Vivianne LE GOUEFF rappelle qu'en matière scolaire, le projet de rénovation de l'école élémentaire Rollo va devenir de plus en plus nécessaire, comme l'isolation phonique du restaurant scolaire.

Elle insiste sur le projet de restauration et garderie scolaire à Bieuzy.

Sur la maison des jeunes, elle indique que ce projet pourrait être revu, notamment au regard de l'étude que mène actuellement le service jeunesse sur le territoire et qui pourrait aboutir sur d'autres types de projets.

M. Jean-Michel LE CAM demande la part des élèves des communes limitrophes à l'école de Bieuzy.

Mme Vivianne LE GOUEFF répond que la commune ne contribue pas au fonctionnement de l'école pour ces enfants.

M. Jean-Michel LE CAM répond que 600 000 euros seront investis à Bieuzy pour des enfants d'autres communes, notamment. Il estime que ces communes pourraient participer au financement de ce projet.

Mme la Maire répond qu'elle voit mal une commune pratiquer une telle participation.

Mme Florence HOURMAN indique que des familles qui habitent après Malachappe utilisent les écoles de Languidic.

Mme la Maire ajoute que c'est le même cas pour Kergroix à Landaul.

Mme Christine REMOUÉ fait le parallèle avec les sports : Pluvigner est une commune centre qui dispose et développe de nombreux équipements qui profitent aux habitants d'autres communes.

M. Patrice THOMAS nuance cette part d'élèves extérieurs avec le taux important de renouvellement à Bieuzy-Lanvaux, faisant notamment arriver de jeunes couples.

M. Jean-Michel LE CAM indique qu'Auray-Quiberon-Terre-Atlantique pourrait avoir la compétence pour financer le domaine scolaire.

M. Gérard PILLET répond que le Maire de Brandivy a déjà été contacté, il refuse de participer au fonctionnement des écoles et du transport scolaire. Il précise d'ailleurs, ce n'est pas Auray-Quiberon-Terre-Atlantique.

M. Alexis RENEVEY revient sur les travaux de rénovation des bâtiments, comme la mairie.

Il poursuit sur l'agrandissement du cimetière, et la création d'un nouveau.

Il s'interroge sur le devenir du chapiteau de la Madeleine en indiquant que les 60 000 euros ne concernent que le désamiantage.

Il précise également qu'une ligne de rénovation énergétique des bâtiments sera inscrite chaque année.

Mme Marjorie LE BARON-RACHEL demande si un lieu est défini pour le nouveau cimetière.

2021/

Mme la Maire répond qu'aucune piste n'est encore envisagée.

Mme Marjorie LE BARON-RACHEL précise que ce serait dommage que deux cimetières soient séparés car l'un risque de tomber à l'abandon.

Mme Aurélie RIO demande si l'acquisition du bâtiment de l'ancien centre technique départemental ne serait pas opportune.

Mme la Maire répond que la commune est positionnée et que des solutions sont envisagées.

M. Emmanuel DOUSSELIN répond que des visites seront à organiser avec Cap ressource, notamment.

Mme Aurélie RIO répond que la zone d'activité de Bréventec pourrait leur correspondre.

M. Emmanuel DOUSSELIN ajoute qu'il est difficile de savoir comment pourrait être configuré ce projet. Il indique qu'Auray-Quiberon-Terre-Atlantique pourrait également participer à ce projet de ressource. Cependant, il nuance en indiquant que Bréventec ne sera pas réalisé suffisamment tôt.

Il précise également que ce centre technique pourrait être un atelier relais mais que ce n'est pas une compétence de la commune.

M. Jean-Michel LE CAM indique qu'il serait possible de modifier le PLU pour construire autour du centre technique départemental.

Mme la Maire répond que ce bâtiment ne pourra pas évoluer immédiatement.

Mme Aurélie RIO demande ce qui sera réalisé à Malachappe.

M. Alexis RENEVEY répond que l'ancienne école est en mauvais état et qu'un projet sera éventuellement à réaliser.

Mme Mélanie CARRÉRIC indique qu'une concertation serait à réaliser.

Mme la Maire répond que ce doit être fait.

M. Gérard PILLET indique que depuis la construction de la salle à Bieuzy, il y a beaucoup moins de monde à Malachappe.

Mme Florence HOURMAN indique qu'il n'y a pas de lieu pour dormir.

Mme la Maire ajoute qu'un parking pourrait être pensé mais que l'idée, ce serait de ne pas créer des nuisances qui conduiraient à interdire les soirées...

Mme Marjorie LE BARON-RACHEL revient sur la Madeleine et demande si les kermesses peuvent continuer à avoir lieu sans toilettes.

M. Alexis RENEVEY répond qu'une ligne a été positionnée et que l'option des toilettes provisoires a été envisagée.

Mme la Maire répond qu'il y aura des toilettes.

Elle conclut sur les graphiques qui permettent de réaliser cette programmation des investissements.

Elle ajoute qu'il sera nécessaire d'emprunter et que cette projection conduit à penser que la capacité de désendettement sera toujours maîtrisée.

Elle précise que la partie fonctionnement est importante et que sa maîtrise conditionne la faisabilité de l'ensemble de ce plan pluriannuel d'investissement.

Elle indique que la commission du personnel a déjà proposé de réduire à 3% l'augmentation des charges de personnel pour 2021, ce qui ramènera à 2,5% en 2022 et 2023.

M. Bruno RICHARD demande si le projet de nouvel EHPAD est incorporé à ce plan.

M. Jean-Michel LE CAM demande quels sont les emprunts en cours.

Mme la Maire répond que plusieurs emprunts sont en cours et que la mobilisation d'un nouvel emprunt permet de renégocier les anciens.

M. Jean-Michel LE CAM demande si c'est bien 6,9 millions d'euros d'emprunt qui seront mobilisés.

Mme la Maire répond que c'est bien le projet.

M. Jean-Michel LE CAM demande si les subventions sont intégrées.

Mme la Maire répond qu'elles font partie du projet.

M. Jean-Michel LE CAM demande si le rond-point de Bodéveno sera financé par emprunt.

Mme la Maire répond que la commune a de la trésorerie pour financer ce projet avant de récupérer la taxe d'aménagement.

M. Emmanuel DOUSSELIN ajoute qu'une entreprise emprunte facilement aujourd'hui.

M. Damien TASSÉ rebondit sur l'EHPAD et s'étonne que l'on ne connaisse pas encore le site.

Mme la Maire précise que ce sera Bretagne Sud Habitat qui achètera le terrain et l'intégrera au projet et au financement.

Mme Marjorie LE BARON-RACHEL demande si la commune aura son mot à dire.

Mme la Maire répond que la commune donnera son avis.

Mme Aurélie RIO demande si c'est bien en septembre 2021 où une réponse doit être donnée sur l'implantation.

Mme la Maire répond que c'est bien septembre. Elle ajoute aussi que l'ARS va limiter à 80 logements, mais que d'autres questions seront à traiter comme celle de l'implantation du CCAS, de la cuisine, des pavillons.

M. Damien TASSÉ demande quelle sera la marge de manœuvre et quel est l'impact sur la commune.

Mme la Maire répond que la commune ne verse rien au fonctionnement de l'EHPAD.

Mme Florence HOURMAN ajoute que les personnes âgées paient un loyer.

Mme la Maire ajoute que pour les agents, cette différence avec les agents municipaux est également difficile à comprendre.

M. Damien TASSÉ demande alors pourquoi la commune a participé pour les primes Covid.

Mme la Maire répond que c'est une question de morale et d'équité parce que les autres financeurs de l'EHPAD ne participaient pas à la même hauteur.

Mme Aurélie RIO revient sur la question des charges de personnel en demandant que la répartition soit étudiée en commission finances avec une priorisation sur le service technique, la jeunesse, la culture.

Mme la Maire répond que ce travail a été fait mardi en commission du personnel et que la priorisation a conduit à réduire le niveau des demandes.

C'est justement ce travail qui a été réalisé.

Mme Aurélie RIO demande à ce que ce débat soit réalisé lors du DOB.

Mme la Maire répond que c'est la commission du personnel qui a traité cette question. Elle résume les orientations arrêtées par la commission du personnel comme le développement aux services techniques et un soutien à bibliothèque en vue du pôle culturel, et la création d'un poste de professeur de danse.

Mme Aurélie RIO maintient que pour la jeunesse, un travail sera à réaliser pour les adolescents.

Mme Viviane LE GOUEFF répond qu'un projet est à l'étude mais que nous ne sommes pas prêts actuellement.

Mme la Maire ajoute qu'il faut également un poste d'animateur sénior pour lutter contre l'isolement des personnes âgées à qui on fait du portage de repas.

Mme Mélanie CARRÉRIC indique également qu'un travail avec les jeunes est indispensable pour identifier leurs besoins avant d'investir dans quoi que ce soit.

Mme Sylvie OLLIVIER ajoute que cette question de la jeunesse se traite avec les communes limitrophes et que la question de mobilité sur un bassin de vie est aussi une vraie question.

Mme Viviane LE GOUEFF répond que la conclusion des premiers travaux menés dans le cadre du Pays d'Auray porte bien sur la mobilité.

Mme Marjorie LE BARON-RACHEL demande si le pôle culturel ne va pas apporter de nouveaux besoins.

Mme la Maire indique qu'ils ont déjà été intégrés.

2021/

M. Jean-Michel LE CAM demande comment ont été projetées les recettes.

M. Bonaventure MENEUX, directeur général des services, explique que les prévisions de recettes sont réalisées par projection des évolutions des dernières années corrigées les changements règlementaires et modérés par une réelle prudence.

M. Jean-Michel LE CAM fait la comparaison avec le Département qui prévoit une baisse importante de ses recettes liées aux droits de mutation.

M. Gérard PILLET répond que ce sont des recettes importantes pour le département, contrairement aux communes.

M. Jean-Michel LE CAM fait le parallèle avec les associations qui ont également perdu des recettes avec la crise sanitaire.

Mme la Maire répond que les associations ont eu des aides également.

Vu l'avis favorable de la commission finances du 19 janvier 2021 ;

VOTE : APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE DE LA TENUE DU DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2021 (ANNEXE DEL2021_01_05).

A PLUVIGNER, LE 28.01.2021

LE MAIRE, DIANE HINGRAY

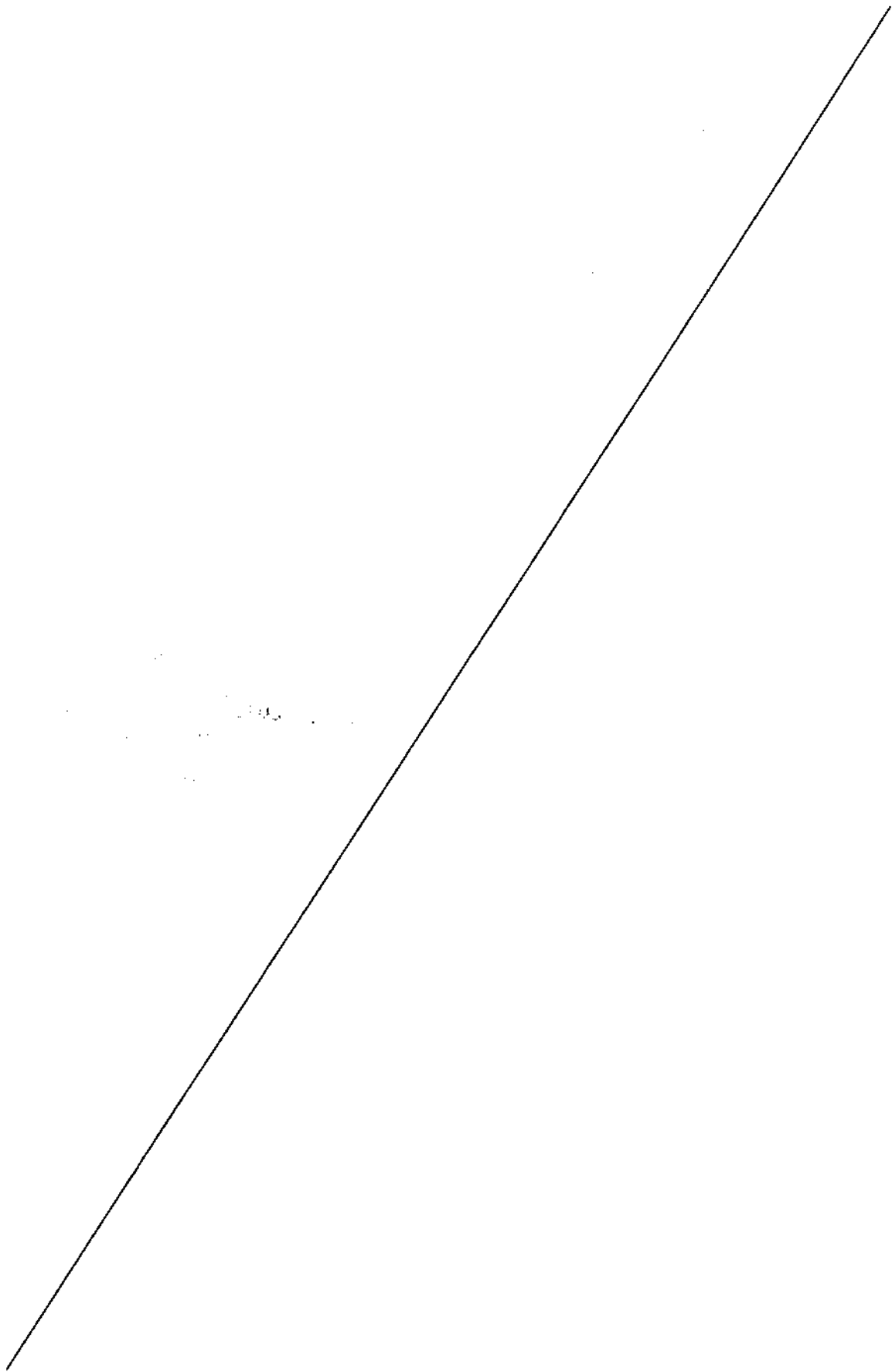
VOTES : 29 pour



Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte - CS44416 - 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.

Envoyé en préfecture le 19/02/2021
Reçu en préfecture le 19/02/2021
Affiché le **23/02/2021**
ID : 056-215601774-20210128-DEL2021_01_05-DE



2021/



COMMUNE DE PLUVIGNER
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 JANVIER 2021

N° DEL2021_01_06

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 29

Présents : 27

Votants : 29

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 28 janvier à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle Marie-Josèphe LE BORGNE, sous la présidence de Mme HINGRAY Diane, Maire.

27 Elus présents lors du vote : HINGRAY Diane ; OLLIVIER Sylvie ; LE PALLEC Fabien ; LE GOUEFF Viviane ; RENEVEY Alexis ; LE BOULAIRE Patricia ; KERSUZAN Jean-Marie ; CARÉRIC Mélanie ; DOUSSELIN Emmanuel ; LEREDÉ Michel ; PILLET Gérard ; THOMAS Patrice ; REMOUE Christine ; GENTIL Laurence ; AJAX Luiguy ; LOIZEL-CADORET Catherine ; BOTUHA Eric ; HOURMAN Florence ; LE GOLVAN Patrick ; ALLANO Françoise ; POTEL Robert ; LE GUILLOUX Anne-Gaëlle ; TASSÉ Damien ; RIO Aurélie ; LE BARON-RACHEL Marjorie ; LE CAM Jean-Michel ; RICHARD Bruno.

2 Pouvoirs :

Mme COLOMBET Mylène donne pouvoir à Mme HINGRAY Diane.

Mme CHATELAIN Christiane donne pouvoir à Mme RIO Aurélie.

SECRETAIRE DE SEANCE : ALLANO Françoise

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : le 21 janvier 2021

OBJET : FINANCES BUDGET – CONVENTION D'UTILISATION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS COMMUNAUX PAR LE COLLEGE

En vertu des dispositions du code de l'éducation et notamment de son article L.213-2, les frais afférents à la pratique de l'éducation physique et sportive dans les collèges sont à la charge du département.

Ainsi les dépenses destinées à mettre à la disposition des élèves les installations nécessaires à certaines activités sportives doivent être couvertes par le département, que l'équipement soit intégré ou non à l'établissement.

Chaque année, une convention est donc reconduite entre le Département, le Collège Goh Lanno et la Mairie de Pluvigner.

Pour l'année 2020-2021 un montant de 8 470,98 € sera facturé en deux fois (acompte février et solde fin mai) au Collège Goh Lanno.

Envoyé en préfecture le 10/02/2021

Reçu en préfecture le 10/02/2021

Affiché le 11/02/2021

ID : 056-215601774-20210128-DEL2021_01_06-DE

Vu l'avis favorable de la commission finances du 19 janvier 2021 ;

VOTE : APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDE LA CONVENTION POUR LE VERSEMENT DE LA DOTATION D'ACCES AUX EQUIPEMENTS SPORTIFS. MME LA MAIRE EST DESIGNE POUR SIGNER TOUT DOCUMENT.

A PLUVIGNER, LE 28.01.2021

LE MAIRE, DIANE HINGRAY

VOTES : 29 pour



Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte – CS44416 – 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.

2021/



COMMUNE DE PLUVIGNER
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 JANVIER 2021

N° DEL2021_01_07

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 29

Présents : 27

Votants : 29

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 28 janvier à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle Marie-Josèphe LE BORGNE, sous la présidence de Mme HINGRAY Diane, Maire.

27 Elus présents lors du vote : HINGRAY Diane ; OLLIVIER Sylvie ; LE PALLEC Fabien ; LE GOUEFF Viviane ; RENEVEY Alexis ; LE BOULAIRE Patricia ; KERSUZAN Jean-Marie ; CARÉRIC Mélanie ; DOUSSELIN Emmanuel ; LEREDÉ Michel ; PILLET Gérard ; THOMAS Patrice ; REMOUE Christine ; GENTIL Laurence ; AJAX Luiguy ; LOIZEL-CADORET Catherine ; BOTUHA Eric ; HOURMAN Florence ; LE GOLVAN Patrick ; ALLANO Françoise ; POTEL Robert ; LE GUILLOUX Anne-Gaëlle ; TASSÉ Damien ; RIO Aurélie ; LE BARON-RACHEL Marjorie ; LE CAM Jean-Michel ; RICHARD Bruno.

2 Pouvoirs :

Mme COLOMBET Mylène donne pouvoir à Mme HINGRAY Diane.

Mme CHATELAIN Christiane donne pouvoir à Mme RIO Aurélie.

SECRETAIRE DE SEANCE : ALLANO Françoise

DATE DE CONVOCAION DU CONSEIL MUNICIPAL : le 21 janvier 2021

OBJET : FINANCES BUDGET – ADMISSION EN NON-VALEUR

Une admission en non-valeur concernant divers usagers est demandée par la Trésorerie.

Le montant total de cette admission en non-valeur est de 1 592,71 €. Elle concerne, pour l'essentiel, des recettes dont le montant est inférieur au seuil des poursuites.

Cependant, deux sommes importantes concernent d'une part, le double paiement d'une facture auprès de l'ancien gérant du Proxi pour 302,70 € et, d'autre part, la location de la salle Marie-Josèphe Le Borgne en 2014 pour 1 117,88 €.

Vu l'avis favorable de la commission finances du 19 janvier 2021 ;

VOTE : APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL ACCEPTE CETTE DEMANDE D'ADMISSION EN NON-VALEUR. MME LA MAIRE EST DESIGNE POUR SIGNER TOUT DOCUMENT.

A PLUVIGNER, LE 28.01.2021

LE MAIRE, DIANE HINGRAY

VOTES : 29 pour



Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte - CS44416 - 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.

2021/



COMMUNE DE PLUVIGNER
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 JANVIER 2021

N° DEL2021_01_08

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 29

Présents : 27

Votants : 29

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 28 janvier à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle Marie-Josèphe LE BORGNE, sous la présidence de Mme HINGRAY Diane, Maire.

27 Elus présents lors du vote : HINGRAY Diane ; OLLIVIER Sylvie ; LE PALLEC Fabien ; LE GOUEFF Viviane ; RENEVEY Alexis ; LE BOULAIRE Patricia ; KERSUZAN Jean-Marie ; CARÉRIC Mélanie ; DOUSSELIN Emmanuel ; LEREDÉ Michel ; PILLET Gérard ; THOMAS Patrice ; REMOUE Christine ; GENTIL Laurence ; AJAX Luiguy ; LOIZEL-CADORET Catherine ; BOTUHA Eric ; HOURMAN Florence ; LE GOLVAN Patrick ; ALLANO Françoise ; POTEL Robert ; LE GUILLOUX Anne-Gaëlle ; TASSÉ Damien ; RIO Aurélie ; LE BARON-RACHEL Marjorie ; LE CAM Jean-Michel ; RICHARD Bruno.

2 Pouvoirs :

Mme COLOMBET Mylène donne pouvoir à Mme HINGRAY Diane.

Mme CHATELAIN Christiane donne pouvoir à Mme RIO Aurélie.

SECRETARE DE SEANCE : ALLANO Françoise

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : le 21 janvier 2021

OBJET : FINANCES BUDGET – REDUCTION DU LOYER DU MOIS DE FEVRIER 2021 POUR LE LOGEMENT COMMUNAL DU TANIN

La locataire du logement du Tanin a demandé une baisse de son loyer en raison des ennuis qu'elle a eus avec sa chaudière.

Effectivement, une fuite a dû être réparée dans un premier temps mais c'est la chaudière entière qu'il a fallu changer. Cette gêne a duré un certain temps et la crise sanitaire a allongé les délais.

La commission a estimé qu'une réduction durable du loyer n'était pas envisageable mais qu'une remise ponctuelle de 200 € était justifiée.

Vu l'avis favorable de la commission finances du 19 janvier 2021 ;

VOTE : APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDE UNE REDUCTION DE 200 € SUR LE LOYER DE FEVRIER 2021 DU LOGEMENT DU TANIN. MME LA MAIRE EST DESIGNE POUR SIGNER TOUT DOCUMENT.

A PLUVIGNER, LE 28.01.2021

LE MAIRE, DIANE HINGRAY

VOTES : 29 pour




Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte – CS44416 – 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.

2021/



COMMUNE DE PLUVIGNER
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 JANVIER 2021

N° DEL2021_01_09

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 29

Présents : 27

Votants : 29

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 28 janvier à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle Marie-Josèphe LE BORGNE, sous la présidence de Mme HINGRAY Diane, Maire.

27 Elus présents lors du vote : HINGRAY Diane ; OLLIVIER Sylvie ; LE PALLEC Fabien ; LE GOUEFF Viviane ; RENEVEY Alexis ; LE BOULAIRE Patricia ; KERSUZAN Jean-Marie ; CARÉRIC Mélanie ; DOUSSELIN Emmanuel ; LEREDE Michel ; PILLET Gérard ; THOMAS Patrice ; REMOUE Christine ; GENTIL Laurence ; AJAX Luiguy ; LOIZEL-CADORET Catherine ; BOTUHA Eric ; HOURMAN Florence ; LE GOLVAN Patrick ; ALLANO Françoise ; POTEL Robert ; LE GUILLOUX Anne-Gaëlle ; TASSÉ Damien ; RIO Aurélie ; LE BARON-RACHEL Marjorie ; LE CAM Jean-Michel ; RICHARD Bruno.

2 Pouvoirs :

Mme COLOMBET Mylène donne pouvoir à Mme HINGRAY Diane.

Mme CHATELAIN Christiane donne pouvoir à Mme RIO Aurélie.

SECRETAIRE DE SEANCE : ALLANO Françoise

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : le 21 janvier 2021

OBJET : FINANCES BUDGET – MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT DU POLE CULTUREL

La poursuite des démarches de recherche des subventions pour le pôle culturel conduit à modifier le tableau de financement de cette opération.

La participation de la Région a augmenté permettant de prévoir une participation de 150 000 € au lieu de 100 000 €, modifiant ainsi le plan de financement :

Envoyé en préfecture le 10/02/2021

Reçu en préfecture le 12/02/2021

Affiché le 12/02/2021

ID : 056-215601774-20210128-DEL2021_01_09-DE

Dépenses				Recettes	
	HT		TTC		
Travaux	4 698 000.00 €	100.00%	5 637 600.00 €	DETR	211 500.00 €
<i>Salle de spectacle</i>	2 240 916.00 €	47.70%	2 689 099.20 €	DRAC	885 073.55 €
<i>École de musique</i>	1 092 008.00 €	23.24%	1 310 409.60 €	Département PST	450 000.00 €
<i>Médiathèque</i>	1 365 076.00 €	29.06%	1 638 091.20 €	2020	150 000.00 €
<i>hors VRD</i>	1 321 676.00 €	28.13%	1 586 011.20 €	2021	150 000.00 €
Maîtrise d'œuvre	545 437.80 €	100.00%	654 525.36 €	2022	150 000.00 €
<i>dont Médiathèque</i>	153 446.58 €	28.13%	184 135.90 €	ADEME	60 000.00 €
				Région	150 000.00 €
				FCTVA	1 032 160.24 €
				Autofinancement	3 503 391.57 €
Total	5 243 437.80 €	100.00%	6 292 125.36 €	Total	6 292 125.36 €
<i>dont Médiathèque</i>	<i>1 475 122.58 €</i>	<i>28.13%</i>			

Vu l'avis favorable de la commission finances du 19 janvier 2021 ;

VOTE : APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDE CE NOUVEAU PLAN DE FINANCEMENT. MME LA MAIRE EST DESIGNE POUR SIGNER TOUT DOCUMENT.

A PLUVIGNER, LE 28.01.2021

LE MAIRE, DIANE HINGRAY

VOTES : 29 pour




Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte - CS44416 - 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.

2021/



COMMUNE DE PLUVIGNER
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 JANVIER 2021

N° DEL2021_01_10

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 29

Présents : 27

Votants : 29

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 28 janvier à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle Marie-Josèphe LE BORGNE, sous la présidence de Mme HINGRAY Diane, Maire.

27 Elus présents lors du vote : HINGRAY Diane ; OLLIVIER Sylvie ; LE PALLEC Fabien ; LE GOUEFF Viviane ; RENEVEY Alexis ; LE BOULAIRE Patricia ; KERSUZAN Jean-Marie ; CARÉRIC Mélanie ; DOUSSELIN Emmanuel ; LEREDE Michel ; PILLET Gérard ; THOMAS Patrice ; REMOUE Christine ; GENTIL Laurence ; AJAX Luiguy ; LOIZEL-CADORET Catherine ; BOTUHA Eric ; HOURMAN Florence ; LE GOLVAN Patrick ; ALLANO Françoise ; POTEL Robert ; LE GUILLOUX Anne-Gaëlle ; TASSÉ Damien ; RIO Aurélie ; LE BARON-RACHEL Marjorie ; LE CAM Jean-Michel ; RICHARD Bruno.

2 Pouvoirs :

Mme COLOMBET Mylène donne pouvoir à Mme HINGRAY Diane.

Mme CHATELAIN Christiane donne pouvoir à Mme RIO Aurélie.

SECRETAIRE DE SEANCE : ALLANO Françoise

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : le 21 janvier 2021

OBJET : FINANCES BUDGET – MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT DE LA PISTE CYCLABLE ROUTE D'AURAY

Suite à l'étude plus avancée des travaux de réalisation de la piste cyclable située sur la route d'Auray, les montants des travaux passent de 140 000 € à 162 915,15 €.

Le plan de financement doit évoluer ainsi :

Dépenses	€ HT	€ TTC	Recettes	%	
Aménagements cyclables	162 915 €	195 498 €	Autofinancement		81 458 €
			Contrat de Région	50% HT	81 458 €
			Département	20% HT	32 583 €
Total dépenses	162 915 €	195 498 €	Total recettes		195 498 €

Envoyé en préfecture le 10/02/2021

Reçu en préfecture le 10/02/2021

Affiché le **11/02/2021**

ID : 056-215601774-20210128-DEL2021_01_10-DE

Vu l'avis favorable de la commission finances du 19 janvier 2021 ;

VOTE : APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDE CE PLAN DE FINANCEMENT.

MME LA MAIRE EST DESIGNE POUR SIGNER TOUT DOCUMENT.

A PLUVIGNER, LE 28.01.2021

LE MAIRE, DIANE HINGRAY

VOTES : 29 pour



Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte - CS44416 - 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.